

La Présidente

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 611- 1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires.
Vu l'arrêté d'accréditation de l'UBS à délivrer les diplômes nationaux en date du 21/07/2017
Vu le règlement des études et examens adopté en CFVU le 22/06/2017.

Arrêté 069-2021

Article 1^{er} : Le jury du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (D.A.E.U) B est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2020/21 :

Président de Jury :

M. David Menier – Maître de conférences,

Vice-Président en charge de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat étudiant

Autres membres du jury :

Madame Catherine MINOU-GOURDEN

Monsieur Boris DEGEORGES

Monsieur Denis LE MAROUILLE

Mme Marjolaine PEREIRA

Monsieur Pascal MESNAGE

Article 2 : La Directrice de l'Enseignement, est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le Président du jury organise les convocations et délibérations du jury.

À Lorient, le 30/06/2021

La Présidente,

Signé par : Virginie Dupont
Date : 01/07/2021
Qualité : La Présidente



Virginie DUPONT

Présidence

27 Rue Armand Guillemot • BP 92116

56321 LORIENT Cedex

02 97 87 66 66

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté sciences & sciences de l'ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

